

BUDGET BÂTIMENT SIE BIGNAY

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

sur le compte administratif de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DE SAINTONGE

BUDGET BÂTIMENT SIE BIGNAY

Séance du 03 Avril 2023

Convocation du

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :

Votes Contre Pour Abstention

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur BIELKA Gérard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Jean-Claude GODINEAU, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		26 216,04
Opérations de l'exercice	48 952,15	36 536,46
Totaux	48 952,15	62 752,50
Résultat de clôture		13 800,35

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
11 451,39	
29 283,22	56 722,39
40 734,61	56 722,39
	15 987,78

ENSEMBLE	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
11 451,39	26 216,04
78 235,37	93 258,85
89 686,76	119 474,89
	29 788,13

Besoin de financement	00,00	
Excédent financement	15 987,78	
Restes à réaliser		00,00
Besoin de financement		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total financement		
Excédent financement	15 987,78	

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 0,00 Au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé

13 800,35 Au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
 Le Président,
 Jean-Claude GODINEAU